

DOSSIER D'ADHÉSION



Hébergement Pêche



Labelliser son hébergement?

Les efforts en matière d'amélioration de la qualité des cours d'eau et de leur environnement commencent à porter leurs fruits en Wallonie. L'offre de pêche est donc de plus en plus attrayante dans notre région.

Développer un label qui garantit un accueil particulier des touristes pêcheurs s'inscrit dans une logique globale de valorisation d'un tourisme « de pêche » doux et respectueux de l'environnement qui est soutenue au travers de diverses actions.

Une démarche...

- **gratuite ;**
- **simple ;**
- **traduisant une volonté d'ouverture vers les structures liées à la pêche ;**
- **garantissant un accueil adapté et personnalisé du pêcheur.**

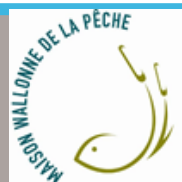
Le label « Hébergement de pêche » :

Un concept qui touche toute forme d'hébergement touristique en Wallonie susceptible de proposer une offre de **pêche proche de l'hébergement** et qui s'engage à fournir l'**information** et le **confort** nécessaires à tout pêcheur désirant pratiquer son loisir en toute quiétude lors de son séjour dans l'établissement.

Partenaires

A l'initiative de la **Maison wallonne de la pêche**, une collaboration a été mise en place avec la Fédération des Gîtes de Wallonie, Accueil Champêtre en Wallonie et la Fédération des Campings de Wallonie.

Soucieuses de soutenir les efforts des propriétaires, les associations partenaires s'engagent à accompagner les propriétaires dans leur démarche de labellisation et à promouvoir les hébergements labellisés par une bonne visibilité sur leurs supports de communication et particulièrement sur leurs sites internet.



Maison wallonne de la pêche

Rue Lucien Namêche, 10
5000 Namur
081/41.15.70. info@maisondelapeche.be
www.maisondelapeche.be



Accueil Champêtre en Wallonie

Chaussée de Namur, 47
5030 Gembloux
081/62.74.58. accueilchampetre@fwa.be
www.accueilchampetre.be



Fédération des Gîtes de Wallonie

Avenue Prince de Liège, 1/21
5100 Jambes
081/31.18.00. info@gitesdewallonie.be
www.gitesdewallonie.be



Fédération des campings de Wallonie

Rue de la croissance, 4
6900 Marche-En-Famenne
084/46.03.52. info@campingbelgique.be
www.campingbelgique.be

Quatre étapes pour un label

1. Prendre connaissance des critères d'adhésion au label et vérifier que votre établissement y réponde
2. Constituer le dossier d'information à destination des hôtes/clients (n'hésitez pas à contacter une association partenaire qui pourra vous conseiller dans votre démarche)
3. Envoyer **à la Maison wallonne de la pêche** :
 - votre formulaire de demande d'adhésion complété avec la charte signée ;
 - une copie de l'attestation d'autorisation du CGT ;
 - quelques photos de votre hébergement (équipements « pêche »,...) ;
 - quelques photos du(des) site(s) de pêche à proximité.
4. Faire visiter votre hébergement par la Maison wallonne de la pêche et/ou une association à vocation touristique régionale partenaire qui, après vérification du respect des critères, accordera le label.

Critères d'adhésion

L'hébergement **doit au minimum**:

- être **autorisé** par le Commissariat Général au Tourisme ;
- être **membre** d'une association à vocation touristique régionale (Gîtes de Wallonie, Accueil Champêtre en Wallonie, Fédération des Campings de Wallonie,...) ;
- pouvoir proposer un **lieu de pêche accessible à pied** ;
- mettre à la disposition des hôtes un **dossier d'information** clair et complet concernant la pêche (voir recommandation ci-après) et collaborer activement avec les structures halieutiques (Maison wallonne de la pêche, fédérations et sociétés de pêche locales, pêcheries) afin d'actualiser les informations ;
- offrir la possibilité de **commander**, lors de la réservation de l'hébergement ou en cours de séjour, le **permis** et/ou les cartes de pêches locales (notamment via le site www.permisdepeche.be et www.cartesdepeche.be) ;
- si des repas sont habituellement proposés, **aménager son offre** (adapter l'horaire des petits déjeuners sur demande, paniers pique-nique,...) ;
- si l'infrastructure permet au pêcheur de cuisiner son poisson, mettre à disposition un **endroit réfrigéré** où stocker le poisson capturé en attendant que le pêcheur le cuisine.

Un dossier d'information « clair et complet »... c'est quoi?

Le dossier d'information, réalisé en collaboration avec les structures halieutiques locales, **doit au minimum** contenir :

- un **plan d'accès** aux différents lieux de pêche à proximité (parkings, aménagements PMR,...) ainsi que la réglementation s'y appliquant ;
- les **coordonnées** des **structures halieutiques** ;
- les informations relatives aux **marchands d'articles de pêche** (adresse, heures d'ouverture,...) et/ou aux endroits de location de matériel de pêche (barques,...) ;
- les **conseils** pour agir en cas de **pollution ou d'incident** (coordonnées SOS pollution, médecin, numéro de secours,...) ;
- un minimum d'information sur les poissons.

Si vous voulez **étoffer** ce dossier, n'hésitez pas à y insérer :

- quelques « bons plans » pêche ;
- les coordonnées de personnes disponibles pour proposer une initiation ou un accompagnement du pêcheur ;
- des cartes de la région (à consulter, emprunter ou acheter) ;
- un calendrier des manifestations liées à la pêche (concours de pêche, activités des écoles de pêche....) ;
- des revues, des ouvrages techniques concernant la pêche, les poissons, la rivière,...

La **Maison wallonne de la pêche** est à votre disposition pour vous aider à préparer votre dossier d'information.

Elle dispose de différents documents concernant les poissons et la législation relative à la pêche en Wallonie et vous mettra en contact avec les structures de pêche locales.

Des petits conseils... pour un grand confort

Vous désirez offrir encore plus de confort à vos hôtes pêcheurs ? Sans obligation, voici une liste non-exhaustive de quelques équipements qui seront appréciés :

- un local permettant de faire sécher l'équipement de pêche (bottes, waders, cuissardes, vestes,...) ;
- un endroit de stockage sécurisé pour le matériel et l'équipement de pêche ;
- un minimum de matériel de base adapté à au moins un type de pêche pratiqué à proximité (peson, siège, épuisette, bourriche, parapluie, chariot, vivier...) ;
- un stock de petit matériel de dépannage (leurres, bobines de nylon,...) ;
- un bac à vifs pour conserver les appâts vivants ;
- un réfrigérateur ;
- une connexion internet ;
- une trousse de secours en cas de blessure légère.

Formulaire de demande d'adhésion

(un formulaire par hébergement autorisé)

A renvoyer à la Maison wallonne de la pêche, rue Lucien Namêche, 10 à 5000 Namur

1. Coordonnées du propriétaire/gestionnaire

Nom et prénom :

Adresse :
.....

Téléphone/GSM :

Courriel :

2. Informations générales relatives à l'hébergement

● Nom de l'hébergement :

● Adresse :
.....

● Site internet :

Sous quelle dénomination protégée votre hébergement est-il autorisé par le CGT (camping, gîte, chambre d'hôtes, ...) ?

Capacité de l'hébergement:

Association(s) à vocation touristique régionale à laquelle (auxquelles) vous êtes affilié ? (Gites de Wallonie, Accueil champêtre en Wallonie, Fédération des campings de Wallonie,...) ?

Autres labels de l'hébergement autorisé:

4. Charte

Par ma démarche de demande de labellisation, je soussigné.....

propriétaire/gestionnaire de l'hébergement

m'engage à

- respecter les critères définis dans le dossier d'adhésion
- autoriser les représentants des associations partenaires à faire procéder sur place à toute vérification jugée utile
- signaler systématiquement à tous les clients dès leur arrivée qu'ils trouveront sur place toutes les informations nécessaires à la pratique de la pêche
- maintenir, entretenir les installations et informer les associations partenaires de toute modification de l'hébergement ou de l'offre de pêche locale susceptible d'affecter le respect des critères d'octroi du label et/ou le confort du pêcheur
- actualiser au minimum annuellement les informations liées à la pratique de la pêche (dossier d'information)
- m'inscrire dans une démarche de collaboration et d'échanges d'informations avec les structures halieutiques régionales et locales
- valoriser ce label dans mes supports de communication
- autoriser les partenaires à diffuser les coordonnées de mon hébergement afin d'en faire la promotion.

Fait à

Nom, Prénom et signature

Le.....

.....